

(N° 13.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean-Baptiste Meurice, sergent-major armurier au 1^{er} régiment des chasseurs carabiniers.

(Voir le N° 236 de la Chambre des Représentants, session 1845-1846.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Ferrière-la-Grande, Département du Nord (France), le 19 février 1806. Il a habité cette localité d'une manière irréprochable jusqu'au 17 mars 1824 et y a satisfait aux lois sur le service militaire; de là il est venu s'établir à Mons, où il a exercé la profession d'ouvrier armurier jusqu'en 1830, sans que sa conduite ait donné lieu à aucune plainte. Engagé comme soldat au 3^e régiment de ligne, le 6 décembre 1830, il y fut nommé maître-armurier le 6 juillet 1831 et quitta ce régiment à l'expiration de son engagement, le 10 février 1835. Il reprit du service dans notre armée en s'engageant, le 29 janvier 1836, au 1^{er} régiment de chasseurs carabiniers, en qualité de sergent armurier et y fut promu, le 4 janvier 1838, au grade de sergent-major armurier.

Les autorités consultées, en le signalant comme un homme de bonnes mœurs et d'une conduite irréprochable, le présentent comme digne de la faveur qu'il sollicite.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 16 mars 1847, a pris sa demande en considération par trente-quatre suffrages contre dix-sept.

J. VANSCHOOR, Rapporteur.